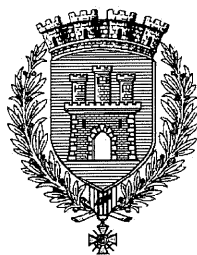


AR PREFECTURE

005-210500237-20150923-DEL20150923144-DE
Regu le 01/10/2015

VILLE DE BRIANÇON



N° DEL 2015.09.23/145

CONVOCATION

Date	17/09/2015
Affichage	17/09/2015

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	25	33

THEME : TRAVAUX 3.

OBJET : REFECTION ET AMENAGEMENT
DE L'AVENUE DU LAUTARET –
CONVENTION D'ENFOUISSEMENT
DES RESEAUX ECLAIRAGE
PUBLIQUE ET BASSE TENSION AVEC
E.D.S.B.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 23 septembre 2015** à 17h00 le
Conseil Municipal légalement convoqué, s'est
réuni en séance publique dans la salle du 1^{er}
étage de la CCB, sous la présidence de
Monsieur Gérard FROMM, Maire.

Étaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU
Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI
Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon,
JALADE Jacques, MARCHELLO Marie,
DAVANTURE Bruno, PETELET Renée,
DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude,
PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET
Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-
Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain,
VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno,
PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND
Émilie,

Étaient Représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à AIGUIER Yvon,
MARTINEZ Gilles pouvoir à BOVETTO Fanny,
KHALIFA Daphné pouvoir à FROMM Gérard,
CIUPPA Marcel pouvoir à GUIGLI Catherine,
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed,
PEYTHIEU Éric pouvoir à ARMAND Émilie,
MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno,
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Absents-Excusés :

DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, KHALIFA
Daphné, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel,
PEYTHIEU Éric, MUHLACH Catherine, DAZIN
Florian.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Gérard FROMM.

La commune de Briançon, en vertu de sa compétence relative à la création, l'entretien et la gestion de la voirie, va entreprendre l'aménagement de la voirie et de l'éclairage public Avenue du Lautaret. La première tranche de travaux concernera la section comprise entre le chemin Fanton et le centre de radiologie.

Dans un objectif d'amélioration de la sécurité, de l'efficacité énergétique et de l'esthétique, il a été décidé de remplacer tous les équipements d'éclairage public et d'enfouir le réseau actuellement aérien.

Les poteaux béton supportant également le réseau électrique Basse Tension, il est nécessaire d'enfouir également et simultanément ce réseau, dont E.D.S.B. est concessionnaire.

Le coût de ces travaux pour la première tranche s'élève à 63 817,72 € H.T. soit 76 581,26 € TTC.

Il convient donc de signer une convention avec E.D.S.B. afin de définir les conditions dans lesquelles ces travaux seront réalisés.

La convention est annexée ci-après à la délibération.

Madame ARMAND Émilie et Monsieur MILLET Thibault quittent la salle où se déroule la séance déclarative du conseil municipal et ne prennent pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer au nom ou pour le compte de la commune, la convention annexée à la présente délibération ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

PUBLIÉ LE **01 OCT. 2015**

Le Maire,
Gérard FROMM.



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE BRIANÇON' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and '(Hautes-Alpes)' at the very bottom. The center of the seal features a coat of arms with a castle tower and a star.

AR PREFECTURE

005-210500237-20150923-DEL20150923144-DE
Regu le 01/10/2015

Détail du devis n° DE2015097

Enfouissement avenue du Lautaret, depuis la Grande Boucle jusqu'à La Clarée.**BT + EP**

ETUDE / PLAN		Prix Euro	Nombre	Total Euro
Réalisation plan article 2 (serie de prix "etudes edsb")				1 436,12 €
ETUDE / PLAN		longueur		Total Euro
Levée de réseau a créer en metre		622		1 997,60 €

Du 20 avenue du Lautaret au TJ Cabinet de Radiologie. (Fourreaux en attente)

SERIE DE PRIX S1000 ET ARTICLES LOCAUX		Nombre points	valeur	Total Euro
Mise en chantier et travaux terrassement	X	13440	0,164	2 202,55 €
transport et fourniture matériaux de remblayage	Y	8379	0,152	1 276,29 €
fourniture et mise en œuvre produit de réfection non bitumeux	W	0	0,220	0,00 €
fourniture et mise en œuvre produit de réfection bitumeux	Z	0	0,232	0,00 €
Confection une boîte BT / EJAS / TUR	1	450	0,150	67,63 €
Equipement d'un coffret EDSB	2	100	0,000	0,00 €
Raccordement RAS BT	1	310	0,000	0,00 €
Raccordement dans coffret de câble 95 ou 150	3	110	0,000	0,00 €
Raccordement dans coffret de câble branchement	2	55	0,000	0,00 €
Fourniture et pose MALT	2	300	0,000	0,00 €
FOURNITURE			Nombre	Total Euro
Trousse EJAS 150/70-70/70	u		1	15,71 €
RMBT grille 9 pages G3	u		2	59,62 €
RMBT RAC 50/240 G3 (réf 0540.870)	u		3	60,27 €
RMBT module brt tri60A G3 (réf 0540.874)	u		2	25,95 €
RMBT borne S19T pour S15	u		2	147,31 €
Goulotte GPC 60 X 60	u		1	4,59 €
C33-210 - BTA 150 mm²	ml		85	665,28 €
R2V - 2x16 cu	ml		90	211,75 €
Cablette de terre 25 mm²	ml		90	132,19 €
TPC 75	ml		80	60,93 €
TPC 110	ml		80	104,45 €

AR PREFECTURE

005-210500237-20150923-DEL20150923144-DE
Regu le 01/10/2015

Protection mecanique	u		1	86,02 €

Du Cabinet de Radiologie au n° 44 avenue du Lautaret.

SERIE DE PRIX S1000 ET ARTICLES LOCAUX		Nombre points	valeur	Total Euro
Mise en chantier et travaux terrassement	X	34817	0,164	5 705,88 €
transport et fourniture matériaux de remblayage	Y	30835	0,152	4 696,74 €
fourniture et mise en œuvre produit de réfection non bitumeux	W	0	0,220	0,00 €
fourniture et mise en œuvre produit de réfection bitumeux	Z	0	0,232	0,00 €
Equipement d'un coffret EDSB	5	100	0,150	75,14 €
Raccordement dans coffret de câble 95 ou 150	15	110	0,150	247,96 €
Raccordement dans coffret de câble branchement	4	55	0,150	33,06 €
Fourniture et pose MALT	7	300	0,150	315,59 €
FOURNITURE			Nombre	Total Euro
RMBT grille 9 plages G3	u		5	149,05 €
RMBT RAC 50/240 G3 (réf 0540.870)	u		11	220,99 €
RMBT module brt tri60A G3 (réf 0540.874)	u		4	51,89 €
RMBT borne S19T pour S15	u		5	368,28 €
C33-210 - BTA 150 mm ²	ml		200	1 565,36 €
R2V - 2x16 cu	ml		210	494,09 €
Cablette de terre 25 mm ²	ml		210	308,45 €
TPC 75	ml		184	140,13 €
TPC 110	ml		184	240,23 €
Protection mecanique	u		4	344,08 €
Coffret ECP3D+TEL	u		2	385,76 €

Du 44 avenue du Lautaret au poste Avenue du Lautaret.

SERIE DE PRIX S1000 ET ARTICLES LOCAUX		Nombre points	valeur	Total Euro
Mise en chantier et travaux terrassement	X	28468	0,164	4 665,36 €
transport et fourniture matériaux de remblayage	Y	25305	0,152	3 854,39 €
fourniture et mise en œuvre produit de réfection non bitumeux	W	0	0,220	0,00 €
fourniture et mise en œuvre produit de réfection bitumeux	Z	0	0,232	0,00 €
Equipement d'un coffret EDSB	4	100	0,150	60,11 €
Raccordement dans coffret de câble 95 ou 150	11	110	0,150	181,84 €
Raccordement dans coffret de câble branchement	2	55	0,150	16,53 €

AR PREFECTURE

005-210500237-20150923-DEL20150923144-DE
Regu le 01/10/2015

Fourniture et pose MALT	4	300	0,150	180,34 €
FOURNITURE				
RMBT grille 9 plages G3	u		4	119,24 €
RMBT RAC 50/240 G3 (réf 0540.870)	u		11	220,99 €
RMBT module brt tri60A G3 (réf 0540.874)	u		2	25,95 €
RMBT borne S19T pour S15	u		4	294,63 €
C33-210 - BTA 240 mm ²	ml		160	1 992,13 €
R2V - 2x16 cu	ml		170	399,98 €
Cablette de terre 25 mm ²	ml		170	249,70 €
TPC 75	ml		151	115,00 €
TPC 110	ml		151	197,15 €
Protection mecanique	u		3	258,06 €

Du poste Avenue du Lautaret au 39 Avenue Prof Forgues.

SERIE DE PRIX S1000 ET ARTICLES LOCAUX		Nombre points	valeur	Total Euro
Mise en chantier et travaux terrassement	X	43341	0,164	7 102,66 €
transport et fourniture matériaux de remblayage	Y	38376	0,152	5 845,40 €
fourniture et mise en œuvre produit de réfection non bitumeux	W	0	0,220	0,00 €
fourniture et mise en œuvre produit de réfection bitumeux	Z	0	0,232	0,00 €
Confection une boîte BT / EJAS / TUR	1	450	0,150	67,63 €
Equipement d'un coffret EDSB	5	100	0,150	75,14 €
Raccordement RAS BT	1	310	0,150	46,59 €
Raccordement dans coffret de câble 95 ou 150	11	110	0,150	181,84 €
Raccordement dans coffret de câble branchement	5	55	0,150	41,33 €
Fourniture et pose MALT	5	300	0,150	225,42 €
FOURNITURE				
Trousse EJAS 150/70-70/70	u		1	15,71 €
RMBT grille 9 plages G3	u		5	149,05 €
RMBT RAC 50/240 G3 (réf 0540.870)	u		11	220,99 €
RMBT module brt tri60A G3 (réf 0540.874)	u		4	51,89 €
RMBT module brt mono90A G3 (réf 0540.873)	u		1	7,36 €
RMBT borne S19T pour S15	u		5	368,28 €
Goulotte GPC 60 X 60	u		1	4,59 €
C33-210 - BTA 240 mm ²	ml		250	3 112,70 €

AR PREFECTURE

005-210500237-20150923-DEL20150923144-DE
Regu le 01/10/2015

R2V - 2x16 cu	ml		260	611,73 €
Cablette de terre 25 mm ²	ml		260	381,89 €
TPC 75	ml		229	174,41 €
TPC 110	ml		229	298,98 €
Protection mecanique	u		5	430,10 €

Reprise des branchements aériens. (Si les clients autorisent de prendre les tranchées en domaine privé à leur charge).
Le cas échéant, des poteaux sont susceptibles de rester ou d'être posé pour la reprise du nouveau réseau.

SERIE DE PRIX S1000 ET ARTICLES LOCAUX		Nombre points	valeur	Total Euro
Mise en chantier et travaux terrassement	X	12958	0,164	2 123,62 €
Transport et fourniture matériaux de remblayage	Y	9360	0,152	1 425,72 €
Fourniture et mise en œuvre produit de réfection non bitumeux	W	0	0,220	0,00 €
Fourniture et mise en œuvre produit de réfection bitumeux	Z	0	0,232	0,00 €
Confection une boîte BT / EJAS pour branchement ou EP	5	300	0,150	225,42 €
FOURNITURE			Nombre	Total Euro
Trousse EJPT 35/54,6	u		5	30,30 €
Goulotte GPC 35 X 35 grise	u		4	10,13 €
C33-210 - câble 4x35 +tel	ml		110	403,17 €
TPC 110	ml		104	135,78 €

Montant total des travaux	60 496,15 €
Frais de maîtrise d'ouvrage assurés par EDSB	3 321,57 €
Montant devis HT	63 817,72 €

AR PREFECTURE

005-210500237-20150923-DEL20150923144-DE
Regu le 01/10/2015

**AVENUE DU LAUTARET (1^{ère} tranche)
CONVENTION D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX
ECLAIRAGE PUBLIC ET BASSE TENSION T (PROJET)**

Entre

Énergie Développement Services du Briançonnais (EDSB), représentée par son directeur,
Monsieur Marc PLATON,

d'une part

Et

La commune du Briançon représentée par son Maire en exercice, Gérard FROMM, dûment habilité à signer la présente convention par délibération n° DEL 2015.09.23/ du 23 septembre 2015.

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

La commune de Briançon, en vertu de sa compétence relative à la création, l'entretien et la gestion de la voirie, a entrepris la réhabilitation de l'ensemble de la voirie et de l'éclairage public, avenue du Lautaret, selon un plan pluriannuel d'investissement.

Pour l'année 2015, le secteur concerné part du bâtiment « La Clarée » avenue du Lautaret jusqu'à l'avenue Professeur Forgues. Dans un objectif d'amélioration de la sécurité nocturne, de l'efficacité énergétique et de l'esthétique, il a été décidé de remplacer tous les équipements d'éclairage public et d'enfouir le réseau actuellement aérien.

Les poteaux béton supportant également le réseau électrique Basse Tension, il est nécessaire d'enfouir également et simultanément ce réseau, dont EDSB est concessionnaire.

La présente convention a pour objectif de définir les conditions dans lesquelles ces travaux seront réalisés.

ARTICLE 1 : Réseau Basse Tension

Le réseau Basse Tension fait partie sur la commune de Briançon du secteur réservé d'EDSB, qui par conséquent est seul habilité à réaliser ces travaux. L'état du réseau n'impose pas un enfouissement, aussi EDSB ne prendra pas les coûts à sa charge.

Le coût des travaux, établi selon le barème EDSB selon le devis annexé, s'élève à 63 817,72 € HT. (Le montant du devis comprend les travaux d'enfouissement des réseaux Basse Tension et Eclairage Public).

ARTICLE 2 : Réseau d'Éclairage Public (EP)

Pour des raisons de sécurité, le délai entre la dépose de l'éclairage actuel et la mise en œuvre des nouveaux équipements doit être le plus court possible.

Pour des raisons économiques évidentes, les câbles souterrains d'éclairage public doivent être posés dans la même tranchée que le réseau BT.

Pour une bonne coordination du chantier, il est préférable que ces réseaux soient posés simultanément et par la même entreprise.

En conséquence, la commune de Briançon confie à EDSB la mission de dérouler les câbles EP souterrains en tranchée commune avec les câbles BT, selon le plan ci-annexé.

La Commune de Briançon fera son affaire de la fourniture et de la pose des candélabres, y compris les socles et les raccordements au réseau. Ainsi que de la dépose des anciens réseaux et des anciens poteaux.

ARTICLE 3 : Échéancier et coordination des travaux

Les travaux d'enfouissement démarreront automne 2015.

Les travaux de voirie démarreront également en milieu d'année.

Les services d'EDSB et de la Commune de Briançon se coordonneront afin que l'interruption de l'éclairage et la gêne aux usagers et riverains soient le plus réduits possibles, et que la circulation sur les trottoirs soit rétablie le plus vite possible.

ARTICLE 4 : Modalités de paiement

La commune de Briançon se libèrera des sommes dues dans le délai légal de 30 jours après présentation des factures qui seront émises après réception des travaux.

Fait en 4 exemplaires originaux, à Briançon le

Pour EDSB,
Le directeur,

Pour la commune de Briançon
Le Maire,

Marc PLATON.

Gérard FROMM.